



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2019 à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 rte 148 Campbell's Bay, QC.

Présents: Mairesse Colleen Larivière, conseillers Denis Dubeau, Donald Graveline, Emile Morin, Joe Belanger, Terry Racine et John Stitt.

Également présent: Directrice générale, Julie Bertrand

Les personnes nommées ci-dessus formant quorum, la mairesse Colleen Larivière ouvre la séance.

2019-01-01 Adoption de l'ordre du jour  
Proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 9 janvier 2019 avec ajouts.  
Adopté

2019-01-02 Adoption du procès-verbal  
Proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux du 10 et 20 décembre 2018.  
Adopté

URBANISME

2019-01-03 Rapport de l'inspecteur municipal  
Proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et d'autoriser le paiement des frais de déplacement tels que soumis.  
Adopté

FINANCE

201-01-04 Paiement des factures  
Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

Comptes mensuels

Factures payées avant cette réunion: \$20403.48

Factures à payer: \$ 25667.32

Total des factures: \$46 070.06

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la Municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a les fonds suffisants pour les dépenses approuvées ci-dessus.

Donné à Campbell's Bay, ce 9 janvier 2019.

Julie Bertrand, DGST

Appel d'offres – système de ventilation – garage municipal



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

JANVIER 2019

- 2019-01-05      **Attendu que la municipalité a lancé l'appel d'offres auprès de 4 fournisseurs pour l'installation d'un système de ventilation pour le garage municipal;**  
**Attendu que la municipalité a reçu une soumission conforme :**  
**Climatization Maniwaki : \$57,860.00 plus taxes**  
**Attendu que la soumission soumise a été examinée et approuvée par l'ingénieur qui a préparé les plans;**  
**Par conséquent,**  
**Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Climatization Maniwaki pour le montant de \$57,860.00 plus taxes. La dépense est autorisée du poste budgétaire: TECQ 2014-2018 et 2019-2023.**  
**Adopté**
- FQM - Adhésion annuelle**
- 2019-01-06      **Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité d'autoriser \$ 1091.96 pour l'adhésion annuelle de la FQM. La dépense est autorisée du poste budgétaire: frais associations municipales.**  
**Adopté**
- Combeq - adhésion annuelle**
- 2019-01-07      **Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité d'autoriser \$431.16 pour l'adhésion annuelle du Combeq. La dépense est autorisée du poste budgétaire: Urbanisme – frais associations**  
**Adopté**
- Crois Rouge – don annuel**
- 2019-01-08      **Proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de \$160 pour le don annuel au Croix Rouge. La dépense est autorisée du poste budgétaire: Dons**  
**Adopté**
- Tourisme Outaouais frais d'adhésion annuelle**
- 2019-01-09      **Proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autorise le paiement de \$339.18 pour l'adhésion annuelle de Tourisme Outaouais. La dépense est autorisée du poste budgétaire: frais associations.**  
**Adopté**
- Centre des Loisirs des Draveurs don**
- 2019-01-10      **Proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de \$114.98 au centre des Loisirs des Draveurs. La dépense est autorisée du poste budgétaire: dons.**  
**Adopté**
- CRSBP- frais annuelle biblio**
- 2019-01-11      **Proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais annuel du CRSBP de \$2361.15. La dépense est autorisée du poste budgétaire: frais biblio.**



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

JANVIER 2019

Adopté

2019-01-12

**Projet de Règlement 2019-240 relatif au taux de taxe foncière 2019**  
**Pour fixer le taux de taxe foncière et le taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2019.**

Attendue qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;  
Attendu qu'un avis de motion a été donné par Emile Morin lors d'une séance du conseil tenue le 5 novembre 2018 selon laquelle le présent règlement serait présenté pour adoption;

Par conséquent,

Proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Litchfield adopte le projet de règlement 2019-240, comme suit:

**SECTION 1 TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2019**

**ARTICLE 1-1**

Que le taux de taxe foncière est établi à 0.70 \$ par \$100 de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2019 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité de Litchfield;

**SECTION 2 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES FISCAUX 2019**

**ARTICLE 2-1**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt aux taux annuels de dix pour cent (5%).

**SECTION 3 TAUX D'ÉLIMINATION DES ORDURES 2019**

**ARTICLE 3-1**

Le tarif pour l'élimination des déchets sera un taux forfaitaire de 100 \$ / unité, incluant toutes les résidences, chalets, camps et/ou tous les domiciles situés sur le territoire de la municipalité de Litchfield.

**SECTION 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

\* Il est à noter que les membres du conseil ont reçu une copie du projet. Le règlement 2019-240 a donc été soustrait à la lecture du règlement.

2019-01-13

**Projet de règlement 2019-239 - Rémunération des membres du conseil**  
**Concernant une modification visant à modifier le règlement n ° 2000-001**  
**afin de déterminer la rémunération des membres du conseil de la**  
**municipalité de Litchfield.**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi sur la rémunération des élus (L.R.Q., chapitre T-11,001) la Municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de ses membres;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les salaires des élus;

ATTENDU QUE le conseiller Emile Morin a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Emile Morin et résolu d'adopter le règlement 2019-239 et les ordonnances et statuts du conseil par le présent règlement comme suit:

EN ÊTRE TÉMOIN:



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**JANVIER 2019**

**Le statut 2019-239 est modifié comme suit:**

**ARTICLE 1: Rémunération et révision**

**Conformément à la loi sur la rémunération des élus municipaux, la municipalité versera à chaque membre du conseil la rémunération fixée au présent règlement. Le montant total de la rémunération versée à chacun comprendra un montant de base et un montant pour les dépenses admissibles, conformément à l'article 19 de la loi sur le traitement des élus municipaux, qui est déterminé à 50% du montant de base.**

**La rémunération annuelle totale d'un membre du conseil est établie à 4963,40 \$.**

**La rémunération annuelle totale du maire suppléant est établie à 6501,30 \$.**

**La rémunération annuelle totale du maire est établie à 14890,98 \$.**

**ARTICLE 2: Date d'effet**

**Le règlement 2019-239 entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019;**

**ARTICLE 3: Indexation et révision**

**La révision et l'indexation de la rémunération seront effectuées, conformément au règlement, pour chaque exercice commençant le 1er janvier.**

**L'indexation de la rémunération sera basée sur le pourcentage correspondant au taux d'augmentation (variation annuelle) selon Statistique Canada pour la région d'Ottawa-Gatineau.**

**L'indexation et le pourcentage de variation par rapport à l'année précédente pour la région d'Ottawa-Gatineau seront valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre.**

**ARTICLE 4: Paiement**

**La rémunération sera payée conformément au barème des salaires de la municipalité**

**ARTICLE 5:**

**Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.**

**Adopté**

**\* Il est à noter que les membres du conseil ont reçu une copie du projet. le règlement 2019-239 a donc été soustrait à la lecture du règlement.**

**SÉCURITÉ**

**Autorisation de dépense - génératrice**

**2019-01-14**

**Attendu que la municipalité a reçu une aide financière de l'agence 911 pour la préparation du plan de sécurité civile et l'achat d'équipement;**

**Attendu qu'une génératrice est requise pour le centre de coordination lors d'un sinistre;**

**Par conséquent,**

**Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et l'installation d'une génératrice 20kw. La dépense de \$12450.00 plus taxes est autorisée du poste budgétaire: programme Agence 911**

**Adopté**

**Autorisation de dépense - Telmatik - système d'alerte**



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**JANVIER 2019**

**2019-01-15**

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière de l'agence 911 pour la préparation du plan de sécurité civile et l'achat d'équipement; Attendu que le système d'alerte à la population sera un outil indispensable lors d'un sinistre;  
Par conséquent,  
Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du système Telmatik. La dépense est autorisée du poste budgétaire: programme Agence 911  
Adopté

**RESSOURCES HUMAINES**

**Demande de subvention – Emploi d'été étudiant**

**2019-01-16**

Proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale Julie Bertrand, a déposé une demande de subvention relative au programme d'emploi d'été étudiant. Il est également autorisé que la Directrice générale, Julie Bertrand signe tous les documents relatifs à la demande.  
Adopté

**Salaires des employés**

**2019-01-17**

Attendu que l'augmentation salariale des employés est prévue dans le budget prévisionnel 2019;  
Par conséquent,  
Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'approuver l'augmentation salariale telle qu'approuvée par le conseil.  
Adopté

**Municipalité de Litchfield Politique du harcèlement psychologique**

**2019-01-18**

Attendu que la municipalité a été instamment priée par la FQM d'adopter une politique de harcèlement psychologique;  
Attendu que le conseil a lu la politique telle que préparée par la FQM et présenté par la Directrice générale, Julie Bertrand;  
Par conséquent,  
Proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de harcèlement psychologique 2019.  
Adopté

\* Il est à noter que les membres du conseil ont reçu une copie de la politique alors a donc été soustrait à la lecture du règlement.

\*Il est à noter que le conseil est d'accord d'effectuer les réparations du radiateur et échappement de gaz pour le camion de déneigement 1998 International. La directrice générale, Julie Bertrand, avisera le chef d'équipe.

**Levée de la séance**

**2019-01-19**

Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h30.  
Adopté



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**JANVIER 2019**

---

**Colleen Larivière  
Mairesse**

---

**Julie Bertrand  
Directrice générale**